



## L'AG est-elle souveraine s'il n'y a pas respect de la loi ?

Par **BORO**, le **24/09/2020** à **18:24**

Bonjour ,  
Ma copropriété me vend une partie commune générale et une partie commune spéciale , résolution voté en AG.   
Mais le syndic a tout groupé en une seule résolution et répartie la totalité des fonds sur la totalité des copropriétaires , alors que l'article 16-1 précise que les fonds vont aux propriétaires concernés . ( pour la P.C. spéciale nous ne sommes que 3 au lieu de 7)   
J'ai contesté la résolution votée car je suis lésé et que l'AG ne respecte pas l'article 16-1 ni l'article 43 qui stipule que toute clause contraire est réputée non écrite .  
Le syndic me réponds que l'AG est souveraine . Puis-je demander un nouveau vote des seuls 3 copropriétaires concernés ?   
Merci de votre aide , Robert.

Par **amajuris**, le **24/09/2020** à **20:26**

bonjour,  
une résolution d'AG se conteste auprès du tribunal judiciaire (avocatnécessaire)  
dans les 2 mois suivants la réception du PV.  
Salutations

Par **BORO**, le **09/10/2020** à **15:35**

L'AG de ma copropriété a eu lieu . M'estimant victime d'une discrimination ( Le syndic demande de m'ester au tribunal pour appropriation de 5 m2 en 2018 mais ne demande pas d'ester un 2 propriétaires qui s'approprient 24 m2 depuis 2002 , louant même en chambre la partie commune appropriée).  
J'ai donc demandé le vote d'une résolution : Ester les 3

copropriétaires concernés : oui ou non . Lors de l'AG le syndic a déclaré que les copropriétaires pouvaient choisir une troisième réponse : refuser la résolution . Je ne comprends pas car il m'a été précisé que on ne pouvait répondre que par oui ou par non ( ou abstention ) et que les copropriétaires étaient obligés de se prononcer . Qu'en est-il exactement ? peut-on ainsi mettre mon projet de résolution aux oubliettes ?

Merci de votre aide , très respectueusement , pasdepseudo

Par **nihilscio**, le **09/10/2020 à 21:18**

Bonjour,

Refuser de voter ou voter non, pour moi c'est du pareil au même.

Je n'ai pas compris grand-chose. J'ai le sentiment que votre affaire a été traitée avec un certain amateurisme et qu'il faudrait tout reprendre sérieusement.

Qu'a décidé l'assemblée ?